

LE PRÉSENT

CODE DE CONDUITE

Ce Code de conduite à l'usage des fournisseurs s'inscrit dans le cadre de la Démarche commerciale de Synthomer. Il reflète la manière dont nous travaillons avec et aux côtés de nos partenaires. Ce Code de conduite illustre les convictions et les valeurs de notre culture plurielle et ouverte, une culture du travail responsable et durable. Il s'agit d'un document de politique destiné à nos fournisseurs et en se plaçant de leur point de vue, et qui développe notre Code de conduite, nos Valeurs centrales et notre Politique et stratégie d'achats durables. Synthomer ne traitera qu'avec des fournisseurs responsables qui adhèrent à ce Code de conduite à l'usage des fournisseurs, ou à leurs propres codes ou politiques définissant des normes équivalentes.

Ce Code de conduite à l'usage des fournisseurs est conçu comme un guide pratique visant à informer nos fournisseurs et à les aider à protéger notre réputation et défendre nos valeurs, et donc, par là même, à protéger la réputation de nos fournisseurs. Si vous n'êtes pas certain d'être concerné par l'un de ses éléments, veuillez contacter votre référent commercial Synthomer pour lui faire part de vos doutes.



Collaborateurs

Synthomer s'engage pleinement à s'assurer que tous ses employés et partenaires soient traités de façon juste, courtoise et respectueuse, et attend de ses fournisseurs qu'ils en fassent de même.

En tant que fournisseur de Synthomer, vous devez:

- ✓ Vous engager à défendre l'inclusivité sur les lieux de travail et veiller à ce qu'il n'y ait ni harcèlement, ni discrimination sur la base de caractéristiques telles que l'appartenance ethnique, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, une situation de handicap, les croyances religieuses ou toute autre caractéristique protégée par la loi.
- ✓ Ne tolérer en aucun cas le harcèlement sexuel, l'intimidation, les comportements hostiles ou injurieux sur le lieu de travail, empêcher tout comportement hostile et toute intimidation, et signaler tout mauvais traitement de ce type au travail sur les sites de Synthomer.
- ✓ Veiller à ce que chaque employé soit là de son plein gré. Sont ainsi expressément interdites toutes les formes de travail pénitentiaire, forcé ou en servitude, et toute autre forme de travail obligatoire ou de traite des êtres humains.
- ✓ Les statistiques mondiales montrent que les femmes sont exposées de manière disproportionnée au risque de travail forcé; nous attendons donc de nos fournisseurs qu'ils soient vigilants à cet égard. Le fournisseur ne doit ni pratiquer, ni tolérer le travail illégal ou l'exploitation des enfants sur le lieu de travail.
- ✓ Reconnaître la liberté des employés à créer ou à rejoindre une organisation de leur choix et ne pas empêcher des collaborateurs de rejoindre de telles organisations et de négocier collectivement. Contribuer à satisfaire les attentes placées sur l'entreprise en matière de respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.



Hygiène, sécurité et environnement

Synthomer fabrique des produits chimiques de spécialité à l'aide de procédés de fabrication complexes à grande échelle et de matières premières dangereuses. C'est pourquoi nous respectons, dans toutes nos activités, les normes les plus strictes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, et attendons de nos fournisseurs qu'ils en fassent de même.

En tant que fournisseur de Synthomer, vous devez:

- ✓ Toujours respecter et suivre les principes de HSE de Synthomer, ainsi que les 10 Règles d'or, sur les sites de Synthomer.
- ✓ Vous engager à respecter les normes d'hygiène et de sécurité les plus strictes.
- ✓ Collaborer activement avec Synthomer et/ou les organismes de réglementation locaux pour assurer la bonne conformité légale à l'ensemble des réglementations en matière d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Aider Synthomer à limiter les impacts sur l'environnement induits par nos activités et à réduire la consommation de ressources.



Activité commerciale

Synthomer exige de ses fournisseurs qu'ils respectent l'ensemble des lois, réglementations et normes locales, régionales et internationales applicables aux marchés sur lesquels ils sont présents. Nous devons donc sélectionner avec le plus grand soin les fournisseurs avec qui nous travaillons afin de veiller à ce qu'ils partagent notre engagement à exercer des activités de manière légale et éthique.

En tant que fournisseur de Synthomer, vous devez:

- ✓ Ne vous adonner à aucune forme de corruption, d'évasion fiscale ou de pots-de-vin.
- ✓ Ne vous adonner à aucune pratique anticoncurrentielle, notamment l'entente sur les prix, l'attribution de marchés ou l'abus de position dominante.
- ✓ N'utiliser les biens et les informations de Synthomer qu'à des fins commerciales, protéger la confidentialité des informations de Synthomer à caractère confidentiel et/ou sensibles sur le plan commercial, et ne les divulguer que si vous y avez été dûment autorisé.
- ✓ Veiller à ne pas avoir de relations commerciales avec des organisations, des personnes ou des pays faisant l'objet de sanctions et à ne pas expédier nos produits par l'intermédiaire de pays sanctionnés sans notre autorisation préalable.

Protection des données

En tant que fournisseur de Synthomer, vous vous engagez à protéger toutes les informations que vous détenez sur nous contre la perte, les dommages et/ou l'utilisation abusive, y compris la protection du secret des informations de l'entreprise qui sont confidentielles et/ou sensibles d'un point de vue commercial ou concurrentiel, ainsi qu'à assurer la confidentialité des données personnelles des individus. Vos Politiques de protection des données doivent être alignées sur le RGPD (ou équivalent) dans les pays où vous opérez.



Audit et résiliation de contrats

Synthomer peut parfois demander à accéder aux installations d'un fournisseur pour vérifier sa conformité au présent Code de conduite à l'usage des fournisseurs. Si le fournisseur n'est pas en conformité avec ce Code de conduite à l'usage des fournisseurs, Synthomer peut lui demander de mettre en œuvre un programme de mesures correctives pour remédier à tout manquement à la conformité. S'il est impossible de remédier à un tel manquement, ou en cas de manquements substantiels ou répétés, Synthomer peut mettre fin à la relation commerciale. Le présent Code de conduite du Fournisseur complète les obligations du Fournisseur telles qu'elles sont définies dans tout accord écrit entre Synthomer et le Fournisseur (y compris celles définies dans les conditions générales d'achat de Synthomer disponibles à l'adresse www.synthomer.com/tc, dans la mesure où elles s'appliquent).

